



# Commune de Goupillières

## Compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2023

**Date de convocation : 18 septembre 2023**

**Date d'affichage : 18 septembre 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 11**

**Quorum : 7**

**Absents : 3**

**Vote : 11**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

### **Etaient présents :**

Mme FRANÇOIS Régine, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, Mme MEIER Sophie, Mme CORDIER Marie-Hélène, M. DESLANDES Pierre, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. COGNET Pierre-Emmanuel, M. JEAN Stéphane, Mme DELAINE Patricia,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme BELLO Céline, Mr ALBERT Bruno, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 9 juin 2023a été lu et approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour N°1 :**

- Enfouissement du réseau et mise en place de l'éclairage public (Chemin du Vieux Moutier, Chemin des Marchands).
- Vidéoprotection du village.
- Possibilité d'aménagement du terrain de sport.
- Divers.

## **Conseil Municipal du 26 septembre 2023**

### **1. Travaux d'enfouissement**

En accord avec le Syndicat d'Electricité des Yvelines (SEY) et ENEDIS nous pouvons continuer les travaux d'enfouissement des réseaux et la mise en place de l'éclairage public en « leds ». En conséquence, la rue du Vieux Moutier et le Chemin des Marchands sont prioritaires au vu de l'état actuel du réseau : câbles qui maintiennent les poteaux, poste de haute tension en aérien (le dernier du village), pas ou peu d'éclairage public. Ces deux rues sont donc sélectionnés afin de bénéficier de ces travaux.

Des difficultés sont à noter pour identifier, avec ENEDIS, l'emplacement du poste électrique qui se trouve actuellement vétuste et en aérien, fixé sur un poteau de ciment dont l'emprise au sol se trouve sur le terrain d'un particulier. La solution est de le positionner sur une partie de la voirie en transformant le carrefour, seul emplacement possible au vu de l'étroitesse de la chaussée.

Nous serons subventionnés pour la mise en œuvre de ce projet par le SEY (travaux devant débuter en 2023 au budget), Orange et le département dans le cadre de la mise en place du VRD 2023-2026.

En parallèle, la SAUR a émis le souhait de profiter de ces travaux pour remplacer les canalisations vétustes du Chemin des Marchands.

Une délibération doit être prise pour réaliser ces travaux d'un montant de 200 637 € H.T. pour la rue du Vieux Moutier et 193 444€ H.T. pour le Chemin des Marchands (hors revêtement de chaussée). Le reste à charge de la commune étant de 30% après la prise en compte des différentes subventions, soit un montant de 118 224 € H.T..

#### ***Délibération acceptée à l'unanimité***

A noter que le prochain contrat rural concernera probablement le Chemin Creux et le Chemin de la Marianne, pour un démarrage des travaux espéré en septembre 2024, avec un devis estimatif à 180 000€ hors revêtement pour ces deux rues.

### **2. Vidéoprotection**

Une consultation globale a été lancée via la communauté de communes Cœur d'Yvelines pour tous les villages intéressés par ce projet. Un relevé a été réalisé à Goupillières pour identifier les implantations stratégiques (notamment : mairie + école / terrain de sport + bâtiment communal / Carrefour de la salle des fêtes / Carrefour de la Place Bieuville).

Il est entendu que si le projet voyait le jour, les caméras seraient placées de sorte à ne pas avoir de visibilité sur les propriétés privées. En revanche, l'idée est de pouvoir identifier les véhicules + plaques d'immatriculation entrant et sortant du village de jour comme de nuit.

Le forfait proposé via le prestataire de Cœur d'Yvelines inclus l'installation de 18 caméras pour 220 000€ et un contrat d'exploitation et d'entretien pour 2 000€ par an. A vérifier ce que comprend le contrat d'entretien.

A noter que l'offre peut être adaptée avec plus ou moins de caméras. De plus, le prestataire de Cœur d'Yvelines n'est pas imposé et les communes sont libres de solliciter d'autres entreprises.

### **3. Projet d'aménagement de l'espace de loisirs au niveau du terrain de foot et de tennis**

Des devis sont en cours de réalisation avec des propositions variées actuellement à l'étude. Cela pourrait faire partie des projets inscrits au prochain contrat rural 2024/2027.

### **4. Projet d'aménagement de l'école**

Dans le cadre de la préparation de notre prochain contrat rural de 2024-2027, il est envisagé de réaliser de nouvelles constructions en remplacement du vieil « algéco » qui nous sert actuellement de garderie et de mettre en place des locaux sanitaires mieux adaptés aux enfants et surtout, dans des bâtiments aux bonnes normes d'isolation compatibles avec un accès PMR pour la classe située en haut.

### **5. Service Cantine**

La personne en charge de la cantine a prolongé son arrêt lié à une maladie professionnelle jusqu'au mois d'avril 2024. La question se pose de pérenniser le poste de Mme Adélaïde DA SILVA PEREIRA DOS SANTOS qui la remplace.

### **6. Arrêt de Bus 78 EXPRESS // IDF Mobilités**

La commune de Goupillières a réalisé et financé toutes les études pour la création d'un arrêt 78 Express sur la D11, route de Septeuil, pour lequel toutes les parties prenantes avaient initialement donné leur accord. L'ensemble du dossier a été soumis il y a un an et a été validé par tous les interlocuteurs à l'exception de la région par la voix d'IDF Mobilités. La situation a perduré malgré plusieurs relances et sollicitations régulières auprès de nos différents interlocuteurs des services d'Ile de France Mobilités et de Mme Valérie Péresse...

Le dernier interlocuteur en date d'IDF Mobilités nous informe que, pour donner suite au dernier appel d'offres visant à identifier le nouvel exploitant de la ligne 78, il est prévu d'opter pour un bus 78 très express qui s'arrêterait moins souvent. Ces propos nous ont été confirmés par mail en ces termes : « un arrêt supplémentaire le long de la D11 va à l'encontre de la politique d'Ile de France Mobilités en matière de liaison Express performante », les arrêts actuels d'autres petites communes vont apparemment être supprimés, ce qui ne va pas du tout dans le bon sens pour nos communes rurales dépourvues de transports en commun.

A noter que le bus 78S qui assure entre autres le transport de nos enfants au lycée de Villiers-Saint-Frédéric (2 bus le matin et un le soir) est fortement perturbé depuis la reprise de septembre. Les bus sont soit absents, soit surchargés et ne permettent pas aux enfants de Goupillières de monter à bord. Cette situation est intolérable ! Nous avons contacté la Société Hourtoule qui nous a indiqué manquer de chauffeurs et ne plus avoir la capacité d'assurer un service correct. Nous allons tout mettre en œuvre pour sortir de cette impasse... La CCCY a également pris le sujet en charge.

La mairie a déjà alerté IDF Mobilité sur le sujet qui nous indique avoir pris note de ce retour.

Devant l'inflexibilité de notre interlocuteur, la Communauté de Communes va se saisir du sujet des transports en commun pour nous aider à défendre la mobilité des habitants des communes rurales.

Mme le Maire va également demander l'aide de notre député, M. Karl Olive, ainsi que celles de nos sénateurs.

## **7. Déchets**

Pour donner suite à l'opération Nettoyons la Nature qui a été un franc succès, des pneus ont été retrouvés sur les bas-côtés. Nous n'avons pas identifié comment faire reprendre ses pneus car ceux-ci sont gérés par les filières pro, non accessibles aux particuliers et le SIEED ne propose pas de solutions puisque le sujet est géré par les professionnels.

De plus, nous avons contacté SEPUR pour faire enlever les tas de déchets qui ont été constitués (lors de la collecte et pour les dépôts sauvages). SEPUR refuse de venir, il faut au préalable trier les déchets avant de les appeler pour qu'ils envisagent de passer.

Mme le Maire a exprimé son mécontentement auprès des services concernés et on lui a conseillé de se tourner vers la Communauté de Communes, ce qui va être fait, mais n'apporte malheureusement pas une réponse immédiate.

## **8. Brocante**

N'ayant pas la facture de G20, il n'est pas possible d'avoir le bénéfice de la brocante, mais les premières estimations permettent de penser que le bénéfice sera équivalent à celui de l'an dernier, malgré l'inflation des coûts d'achat et le fait que nous ayons pas ou peu augmenté nos prix de vente à la buvette. Par exemple, le prix d'achat des frites a augmenté de 45%... Nos tarifs de vente au public seront certainement à revoir pour l'année prochaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 et ont signé les membres présents.**